

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06931 Numéro SIREN : 809 594 492 Nom ou dénomination : 60'MN ESCAPE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 12213

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-03-2020

N° DE DEPOT : 012213

N° GESTION : 2016B06931

N° SIREN : 809594492

DENOMINATION : 60'MN ESCAPE

ADRESSE : 130 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

MILLESIME : 2019

Désignation de l'entreprise **60MNESCAPE - SIREN : 809594492**Néant ☐ *Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

					Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*		010		012					
			014		016					
	Immobilisations corporelles*		028	13 518	030	3 790	9 728	11 149		
	Immobilisations financières* (1)		040	3 900	042		3 900	3 900		
	Total I (5)		044	17 418	048	3 790	13 628	15 049		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
		Marchandises*	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	7 310	066		7 310			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	158	070		158			
			072	32 532	074		32 532	26 052		
	Valeurs mobilières de placement		080	74 994	082	44 978	30 016	56 126		
	Disponibilités		084	14 370	086		14 370	8 837		
	Charges constatées d'avance*		092	7 000	094		7 000			
	Total II		096	136 363	098	44 978	91 385	91 015		
	Total général (I + II)		110	153 781	112	48 767	105 014	106 064		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	15 000	14 956			
	Écarts de réévaluation				124		-224			
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132					
	Report à nouveau				134	37 977	38 035			
	Résultat de l'exercice				136	-11 536	-59			
	Provisions réglementées				140					
Total I				142	41 440	52 708				
Provisions pour risques et charges				Total II	154	900				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	777	674			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	3 588	2 276			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	58 309	50 406			
	Produits constatés d'avance				174					
Total III				176	62 673	53 356				
Total général (I + II + III)				180	105 014	106 064				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	0		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **60MNESCAPE - SIREN : 809594492**Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2019Exercice N-1 clos le
31/12/2018

		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services* }	215		214	
		217		218	169 780
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	186 517
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	900
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	170 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	13 935
	Variation de stock (marchandises)*			236	21
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	140 580
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)			244	1 994
	Rémunérations du personnel*			250	16 933
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 334
	Dotations aux amortissements*			254	667
	Dotations aux provisions			256	2 320
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	0
	Total des charges d'exploitation (II)			264	180 096
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	-9 416
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	95
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 808
	Charges financières (V)			294	18
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D))			300	6 559
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	446
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-11 536
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2		312	-4 531
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	7 005
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 }			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 sixies D) 249)			251	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998	
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999	
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			997	
	Entreprise nouvelles (44. seies) 986 { Zones de revitalisation rurales (44. quindicies) 138 }			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 { Bassins d'emploi à redynamiser (44. dundicies) 991 } { Pôles de compétitivité hors CICE (44. undicies) 990 }			350	
	ZFA (44. quaterdies) 345 { Investissements outre-mer 344 } { Bassins urbains à dynamiser (44. sexodicies) 992 }			354	
	Divers* dont { Créance due au report en arrière du déficit 346 } { Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655 }			350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	4 531
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	4 531

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

60MNESCAPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 €
103 Boulevard Saint Martin, 75010 PARIS
RCS de PARIS B 809 594 492

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2019

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 03/03/2020, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**une perte de 11 536 €**

De la manière suivante :

Affectation de la totalité de la perte au compte Report à Nouveau.  
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 26 441 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**